

COMMUNE D'ADE

Séance du 24 janvier 2023

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 19/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Sofia GAZZOLA, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.

Représentés : .

Excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : Signature d'une convention de passage en forêt commune d'OSSUN et ADÉ et l'association Ossun Bike & Run - DE_006_2023

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de convention de passage en forêt communale d'OSSUN et d'ADÉ avec autorisation de balisage et d'entretien d'itinéraires VTT avec l'association "Ossun Bike & Run" représentée par son président, Monsieur Christophe DAVID.

Lecture de la convention faites,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Acte cette convention (*jointe à la délibération*),
- Accepte les articles et les 3 parcours proposés,
- Mandate monsieur le maire ou son second adjoint à signer tout document afférent à cette affaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire,
Jean-Marc BOYA.



Le secrétaire de séance,
Mathilde BOURDIEU

